



**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 09 novembre 2023 à 18 heures.
En la Mairie Annexe de Sainte Lucie de Porto Vecchio.**

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Administration générale

- Règlement intérieur du marché de Noël et tarification des emplacements stands et locations de chalets.
- Cuisine Centrale : convention de partenariat avec le GAEC du Domaine agricole de Valle.
- Protection, identification et stérilisation des chats libres: convention pluripartite de moyens avec les associations locales de protection des animaux et un vétérinaire et convention de financement avec la fondation 30 millions d'amis.

Finances - Budget communal – Fiscalité

- Fixation du prix des repas facturés par le service de cuisine centrale aux autres structures publiques de la commune.
- Décision modificative n°3 au budget principal M57 2023.
- Décision modificative n°2 au budget annexe M49 Eau - Assainissement 2023.
- Décision modificative n°1 au budget annexe M57 Cuisine Centrale 2023.
- Décision modificative n°1 au budget annexe M57 ALSH 2023.
- Décision modificative n°1 au budget annexe M4 Office Municipal de Tourisme 2023.

Environnement

- Inscription de chemins communaux au Plan Territorial des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Culture – Patrimoine.

- 80ème anniversaire de la Libération de la Corse et commémoration de la Résistance : modification du plan de financement et demande de subvention à la CCAR.
- Aménagement de la bibliothèque municipale de Sainte Lucie de Porto-Vecchio : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.
- Création d'un livre patrimonial sur la commune de Zonza : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Aménagement du territoire : projets et travaux.

- Extension de l'école de Zonza : réévaluation du projet, modification du plan de financement et demande de subvention complémentaire.
- Aménagement et protection du cordon dunaire de Pinareddu et Villata : modification du plan de financement et demande de subvention.
- Aménagement d'un parc de verdure le long de la RT 10 " A natura in paesu " : modification du plan de financement et demandes de subventions.
- Groupe scolaire Jean Nicoli : amélioration et optimisation de la GTC (Gestion Technique Centralisée) : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.
- **Affaires diverses** (questions non soumises à délibérations).

À 18 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (13) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Patrick QUILICI, Emmanuelle ORABONA, Vincent LUCCHINACCI, Paul André COLOMBANI, Lisa BARTOLI (arrivée à 19h00), Mathilde FEDI, Jean Sébastien GIUDICELLI, Francis GIANNI, Danielle PELLEGRINI, Marina MILLET, Christian PIU.

Représentés (4) : Marie-Thérèse BARANOWSKY, Anthony MUZY, Christelle PRIETTO, Alexandre MUZY.

Absents (6) : Elise Barlam, Dominique PIETRI, Dominique GERONIMI, Jacky BARTOLI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT, Antoine CARLI.

Secrétaire de séance : Christian PIU.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Administration générale

Règlement intérieur du marché de Noël et tarification des emplacements stands et locations de chalets.

Le Maire : « Donc, la commune souhaite reconduire le marché de Noël de l'an dernier qui a rencontré un vif succès et l'étendre sur l'ensemble du territoire communal. Fort de ce succès, on a convenu donc de fixer le début des festivités le 8 décembre au 23 décembre, à Santa Lucia. Celles-ci seront axées sur la transmission de la traditions autour du partage. Zonza Santa Lucia Natali pà a spartera. Des manifestations qui seront axées sur nos traditions, notre histoire et sur notre culture du partage, notamment pour les fêtes de Noël. Si les organisatrices veulent dire deux mots de cette manifestation et quelques mots sur le règlement intérieur. Je passe la parole à Emmanuelle Orabona ou Marina Millet que je tiens à remercier de s'occuper encore à nouveau de cette manifestation. Marie-Thérèse Baranowsky qui également s'est beaucoup investie sur le secteur Montagne et tous les élus qui se sont mobilisés pour pouvoir présenter ce projet ».

E. Orabona : « Le marché de Noël va débiter le 8 décembre à Zonza, il y aura sur trois jours, quatre chalets et plusieurs stands notamment d'artisans, ça c'est Marie-Thérèse Baranowsky, qui s'en occupe. On travaille avec elle aussi ».

Le Maire : « Ça démarrera le 8 pà a festa di a naziona... ».

E. Orabona : « Ensuite du 10 au 14, il y aura des manifestations, on n'a pas encore tout bouclé mais il y aura une pièce de théâtre en langue corse « Le Père Noël est une ordure », il y aura d'autres manifestations, on vous en fera part dès que nous en saurons plus. A partir du 14 décembre, ce sera à Sainte Lucie avec la fête de la Sainte Lucie, la messe sera suivie de la procession, l'illumination du sapin et l'ouverture des stands et des chalets du marché de Noël. Nous aurons onze chalets à Sainte Lucie et différents stands d'artisans dans la rue principale. Des concerts tous les soirs et on espère avoir beaucoup de monde. Le règlement intérieur, on va essayer de faire en sorte de ne pas avoir trop de doublons, c'est à dire que chaque artisan et chaque chalet, va présenter des mets différents».

M. Millet : « On privilégie bien évidemment les gens de la commune et ceux qui nous ont fait confiance et se sont lancés dans l'aventure avec nous ».

Le Maire : « Ce sera aussi l'occasion pour le CCAS d'organiser son repas avec nos anciens dans cette période-là. Ce sera le 6 décembre et la commune aussi en profitera pour refaire son repas annuel avec l'ensemble des agents communaux, le 13 décembre. Il y a aussi un volet à caractère social pour l'ensemble des associations du CCAS, où les associations potentiellement partenaires pourront mettre des lieux de collecte qui seront ensuite reversés... ».

E. Orabona : « On peut peut-être aussi noter que cette année, il y aura un stand de l'association, "A Salvesa" d'échange de jouets, ce sera un beau stand où des enfants pourront venir échanger leurs jouets ce sera anti gaspi et un moment de partage ».

Le Maire : « Merci beaucoup des questions par rapport au règlement intérieur du marché de Noël? ».

P. Quilici : « Oui, le prix des chalets, de la location? ».

E. Orabona : « 70 € à Sainte-Lucie la journée et 50 € parce on estime qu'il y a moins de monde là-haut ».

Adopté à l'unanimité.

Cuisine Centrale : convention de partenariat avec le GAEC du Domaine agricole de Valle.

Le Maire : « La cuisine centrale dont on a beaucoup parlé, mais ça y est, elle voit le jour. Les travaux se terminent le treize et donc elle sera opérationnelle pour que l'ensemble des seniors du territoire puisse accéder au portage de repas à la fois sur la partie montagne, sur la partie littorale. C'est un gros projet et je remercie l'ensemble des services de se mobiliser là-dessus et la cuisine aussi, qui a fait beaucoup d'efforts, on doit le dire, pour que ces opérations puissent se dérouler dans la sérénité avec la continuité du service ».

DS. Gianni : « Ça va faire de nombreux repas ».

Le Maire : « Oui, beaucoup de repas et surtout une possibilité pour nos anciens, pour 9 € d'avoir livré à domicile deux repas par jour, ce qui est aussi un outil intéressant pour pouvoir aider au maintien en matière d'autonomie, nos anciens dans leur domicile, le plus longtemps possible. C'est une politique générale qui inclut aussi les enfants les plus défavorisés parce qu'on a mis en place le système du repas à 1 €. Et il y a aussi l'action du CCAS, notamment sur la cantine, qui va nous permettre normalement de répondre, je dirais à la problématique alimentaire sur l'ensemble de la commune et c'est une bonne chose. C'est un acte social fort qui était un des plus importants de notre engagement de départ et qui aujourd'hui est devenu une réalité. Pour poursuivre son développement. La cuisine centrale a développée également des circuits courts, parce que ce type d'opération nécessite aussi d'avoir une démarche de qualité et vertueuse pour notre environnement. Donc, on va passer une convention de partenariat avec des agriculteurs de la commune qui nous permettra de répondre aux préconisations d'une loi qui s'appelle la loi EGALIM qui d'ailleurs récompense les structures publiques qui s'insèrent dans cette démarche et qui permet un accès à la nourriture de qualité pour tous ».

PA. Colombani : « Y a-t-il la possibilité d'adapter cette démarche car il y a des gens qui ont des pathologies différentes, pas de sel, pas des sucre etc... ».

Le Maire : « On va l'étudier. On a déjà une démarche adaptée parce que la cuisine centrale dessert aussi la crèche. Donc c'est aussi déjà une cuisine adaptée qui traite déjà toutes les problématiques d'allergie et tous les repas, sauf pour les anciens et les enfants, passent aussi par le crible d'un nutritionniste donc ensuite pour des repas plus spécifiques, régime sans sel et autres. Il faudrait qu'on ait des préconisations et voir si c'est possible et si c'est possible, pourquoi pas? ».

D. Pellegrini : « Moi, j'ai fait remonté quelque chose sur ça, je parle pour le secteur montagne, en bas je ne sais pas, je suis à domicile et je vois les plateaux, encore une fois les gens sont très contents, j'ai appelé madame la directrice du CCAS Lise Bonnenfant pour évoquer un petit problème, quand on dit pour personne âgée à domicile, les personnes âgées sont en perte d'autonomie ça vaut dire qu'ils ont des problèmes de dents, les appareils qui bougent, j'ai juste demandé qu'ils fassent de la viande hachée plutôt que des steaks qu'ils n'arrivent pas à manger ».

PA. Colombani : « Ça fait partie des aménagements à prévoir ».

C. Bianconi : « C'est remonté, c'est revenu jusqu'à nous, le souci, c'est que sur le volume, les aménagements de postes de travail sont compliqués et là, on était en travaux sur le site occupé. Il faudrait qu'on arrive à quantifier le besoin de ce type de menus adaptés aussi bien sans sel que la viande, peut-être plus la viande hachée. Il faudrait arriver à le quantifier, à l'estimer parce que sur le volume et les capacités d'adaptation des postes de travail, ce n'est pas très évident ».

Le Maire : « On parle d'une situation qui était plutôt très compliquée parce que la décision de la cuisine centrale été posée lorsqu'il y a une passation de marchés qui a été fait entre l'interco et un nouveau fournisseur ou la qualité je dirais des repas était extrêmement dégradé et c'est exact.

Et c'est pour ça que la décision a été prise d'accélérer dans ce domaine-là. Les repas sur le littoral démarrent au mois de novembre. N'hésitez pas à revenir vers Lise Bonenfant et le CCAS pour toutes ces questions, de façon à ce que nous, on puisse ensuite dans l'organisation des services, améliorer au maximum. On ira au maximum de nos possibilités sur ces questions-là pour pouvoir avoir là, je dirais, le service le plus adapté, y compris en fonction des différentes problématiques de santé des seniors.

Adoptée à l'unanimité.

Protection, identification et stérilisation des chats libres: convention pluripartite de moyens avec les associations locales de protection des animaux et un vétérinaire et convention de financement avec la fondation 30 millions d'amis.

Le Maire : « Je vais réaffirmer haut et fort notre volonté de nous engager pour la cause animale. On y a mis tout notre cœur, il faut le dire dès le départ, notamment avec Mathilde et d'autres conseillers, on s'est heurté à pas mal de difficultés, notamment administratives, parce que ce n'est pas chose simple que ce soit en matière de stérilisation, de responsabilités, y compris pénales. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, l'efficience, une telle politique est compliquée à mettre en œuvre. Ce que je voudrais dire par rapport à ça, ce n'est pas la difficulté qui vous fera renoncer ni même baisser les bras. On a là au regard du vide sanitaire relatif à cette prolifération des chats et évidemment, des contraintes réglementaires que nous avons aujourd'hui qui encadrent bien cette problématique. On a fait plusieurs tentatives, comme je vous le disais et dans cette démarche, l'association 30 millions d'amis peut prendre en charge une partie des frais de stérilisation ainsi que leur propriété. Donc, on a vu l'occasion pour nous de pouvoir répondre. Donc on va approvisionner 5 000 € par an sur le budget de la commune à cette cause qui va nous permettre quand même d'avoir des campagnes de stérilisation de beaucoup plus d'envergure et régulières, avec des associations dédiées qui vont bien parce qu'on s'y trouve confronté aussi à un problème, ce que certaines associations au-delà, je dirais, de ces projets de stérilisation, sont plus d'en donner à manger aux chats sur la voie publique, ce qui aussi pose des difficultés et d'ailleurs dans les questions diverses on abordera un peu plus précisément cette question-là. Et si on peut envisager, je dirais, des moyens encore plus efficaces, on le fera. D'autres projets sont en gestation et ils seront présentés à la fin de ce conseil municipal,

Adoptée à l'unanimité.

Finances - Budget communal – Fiscalité

Fixation du prix des repas facturés par le service de cuisine centrale aux autres structures publiques de la commune.

Le Maire : « La cuisine centrale, confection ces repas pour l'ensemble de ces structures, afin de compenser l'effort budgétaire, il convient donc de fixer à un tarif estimatif la production d'un repas. On l'a fixée à 3 €. Et donc c'est un rééquilibrage budgétaire puisque ce seront les budgets annexes qui auront à supporter ces coûts qui seront refacturés et ce qui nous permettra aussi d'améliorer également le budget de départ de la cuisine centrale ».

P.Quilici : « Moi j'ai des retours comme quoi les gens voudraient être facturés tous les mois sinon ça traîne en longueur ».

Le Maire : « Donc ça, c'est l'interco. Ce dont tu parles, c'est effectivement, on a le souci là-dessus. On a fait remonter à Hélène Poli. On pourrait expliquer aux conseillers de quoi on parle exactement. Patrick parle des facturations des repas pour les anciens et là ce n'est pas nous qui facturons c'est la comcom qui a quelques difficultés là-dessus, mais il semblerait, Hélène Poli nous en a parlé, ça devrait s'améliorer, on l'espère. Concernant donc la fixation des prix des repas facturés par le service de la cuisine centrale public de la commune qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°3 au budget principal M57 2023.

Le Maire : « Donc c'est une inscription de recettes, recettes de fonctionnement dont le remboursement d'avance sur salaire des agents indisponibles à hauteur de 40 000 € et on équilibre la section par une dépense sous chapitre 012 du même montant. La section investissement qui propose aussi de nouvelles ouvertures de crédits en recettes puisqu'on avait produit des amendes de police avec le programme relatif à la prévention la sécurité routière, pour un montant de 60 000 €. On a l'étude et l'aménagement de Pinarello pour 4 682 €, c'est une recette, une subvention qui nous vient de la Région. On a l'étude et l'aménagement de Pinarello pour 7 800 € c'est du FEADER, on a aussi les 80 ans de la libération de la Corse pour 20 615 € des subventions qui viennent de la Région. Donc la section s'équilibre par les crédits supplémentaires en dépenses de ces opérations, donc la cuisine centrale pour 63 819 € et l'extension de l'école de Zonza pour 30 000 €. Est ce qu'il y a des questions par rapport à cette DM ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°2 au budget annexe M49 Eau - Assainissement 2023.

Le Maire : « Il s'agit encore d'inscrire une recette en fonctionnement. C'est la dotation du comité de massif pour la pose des compteurs d'eau à la montagne à hauteur de 248 668 €. On avait intégré au dernier conseil municipal plus de 800 000 € et, je crois, on a récupéré l'ensemble des subventions sur l'eau et l'assainissement pour la partie montagne. Il s'agit d'équilibrer les écritures par l'ouverture de crédits en dépenses pour la réalisation de cette opération qui a d'ailleurs démarre sur Paccionitoli et Carbonna qui va se poursuivre ce mois-ci il me semble sur le village de Zonza ».

P. Quilici : « Ça a démarré ».

Le Maire : « Ça fait plaisir de voir que ces dossiers dont on a beaucoup parlé et enfin les travaux démarrer. Des questions relatives à cette modification ? Non ».

Adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°1 au budget annexe M57 Cuisine Centrale 2023.

Le Maire : « Donc il s'agit d'augmenter les crédits de dépenses en fonctionnement pour un montant de 65 000 € qui correspondent aux achats réalisés pour la confection des repas. Donc cette augmentation est due, vous l'imaginez bien, à l'inflation puisque les collectivités n'échappent pas malheureusement à ce contexte d'inflation qui frappe le pays. Donc des problèmes d'alimentation aujourd'hui. Une hausse qui est estimée à 6,4 % au niveau national. Donc, l'écriture s'équilibre par une diminution des crédits en fonctionnement en dépenses au 012 à hauteur de 28 400 € et une inscription de nouvelles recettes à hauteur de 36 000 € et la refacturation au budget annexe des repas. Ce qui nous permet en fin de compte de ne solliciter aucune autre subvention.

C'est un équilibre bien fait qu'on doit évidemment à notre directrice générale des services qui a à cœur de maintenir notre budget on ne peut plus strictement ce qui nous permet de avancer sereinement. Des questions ? Non ».

Adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°1 au budget annexe M57 ALSH 2023.

Le Maire : « Donc il s'agit d'ouvrir 20 000 € de crédits supplémentaires pour couvrir les besoins de la structure par virement de chapitre, sans avoir recours à une subvention complémentaire du budget général. Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°1 au budget annexe M4 Office Municipal de Tourisme 2023.

Le Maire : « Il s'agit d'exécuter les mouvements de crédits entre chapitres et notamment. En charge du personnel pour combler les besoins du chapitre suite à des remplacements d'agents indisponibles et des contrats saisonniers plus longs, dans le cadre de l'audit de passage en catégorie un, donc, nous avons dû prolonger quelques contrats pour pouvoir mettre en œuvre l'audit de passage... ».

18h 30- suspension de la séance.

18h 40- reprise de la séance.

Le Maire : « Très bien, on reprend la séance pour vous rassurer aussi sur l'état de santé du Céline. Elle va bien. Heureusement que nous avons le docteur Colombani avec nous. Tout est rentré dans l'ordre. Très bien, donc nous étions à la décision modificative qui concerne l'office municipal du tourisme. Avec l'accroissement des contrats saisonnier dans le cadre de l'audit du passage en catégorie un. Jean Sébastien si tu veux en dire deux mots ».

JS. Giudicelli : « Nous avons besoin de plus de personnel pour garder les bureaux ouvert jusqu'à fin octobre dans le but d'obtenir la qualité tourisme, pour l'instant nous sommes à 87.5%, il en faut 85 pour avoir la qualité, pour l'instant on est bon, la démarche est toujours en cours, tout va bien ».

Le Maire : « Bravo et félicitations encore à l'office qui, après avoir récupéré la dénomination commune touristique, continue ses efforts. Je tiens à saluer le travail de l'ensemble des agents de l'Office pour la qualité tourisme et le classement en catégorie un pour atteindre notre objectif final, le graal de la station classée et qui est lié aussi à l'élaboration du PLU et dont on peut espérer qu'en 2024-2025 sera en bonne voie, ce qui est un élément très important pour la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Environnement

Inscription de chemins communaux au Plan Territorial des itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Le Maire : « Donc il s'agit de l'inscription des chemins communaux au plan territorial des itinéraires de promenade, Le fameux PTIPR, donc, dans le droit fil du schéma d'accueil de la vallée du Cavu où un travail très important a été mis en œuvre depuis notre arrivée aux responsabilités. On souhaite pouvoir inscrire trois sentiers existants au plan territorial des itinéraires de promenade. Leur inscription permettra donc leur référencement officiel et garantira leur aménagement, leur entretien et la possibilité d'en promouvoir l'existence. Il s'agit donc des sentiers "Ponti di Marionu", "A Ranedda" et "U passu di i carbunari". Je vais passer la parole à Vincent qui est infatigable sur tous ces sujets là et dont je tiens à saluer l'engagement quotidien sur toutes les questions de voirie et les questions environnementales et patrimoniales. Vincent, si tu veux bien vous en dire quelques mots ».

V. Lucchinacci: « C'est la continuité de l'aménagement de la vallée du Cavu avec évidemment la gestion du contrôle des flux touristiques et de la sécurisation de nos parcours avec cette année la mise en place d'un escalier pour "Ranutiadja" dans la zone des trois piscines avec la CDC, c'est encore une de nos actions pour que les gens puissent se promener dans la basse vallée en étant en sécurité et pouvoir intervenir en cas de problématique parce que ce sont des sentiers qui sont balisés par la CDC. Donc chacun peut en cas de problématique, téléphoner à des numéros, etc. Ils seront entretenus, nous sommes en train de revoir les modalités là-dessus et ce n'est qu'une partie. Il y en aura d'autres aussi toujours pareil pour maintenir le flux touristique dans la basse vallée, pour qu'on puisse gérer au maximum, pour pas qu'on les retrouve un peu partout perdus dans la forêt ou avec des problématiques de déplacements ».

Le Maire: « Merci donc encore de la valorisation et de la gestion des flux sur laquelle on s'adapte sur l'ensemble du territoire de la commune. Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet? Non ».

Adoptée à l'unanimité.

Culture – Patrimoine.

80ème anniversaire de la Libération de la Corse et commémoration de la Résistance : modification du plan de financement et demande de subvention à la CCAR.

Le Maire : « Il s'agit de modifier le plan de financement initial de cette opération pour y inclure un fonds de concours de la communauté des communes à hauteur de 12 000 €. Donc, la communauté des communes de L'Alta Rocca est partenaire sur cette opération des 80e anniversaire de la libération de la Corse. Je dois d'ailleurs saluer l'ensemble des organisateur parce que c'est une manifestation particulièrement réussie qui a beaucoup plu aux gens de notre village, mais également à tous ceux qui y ont participé et qui nous a donné l'occasion de donner une très belle image également de la commune. Y compris dans les médias corses. L'occasion pour nous de réaffirmer notre volonté de faire du Musée de la Résistance de l'Alta Rocca de le refonder un musée de la résistance corse. C'est un projet qui avance très bien et qui nous rend très fiers et qui est pour nous aussi le signal une réappropriation de cette histoire qui est celle de l'Alta Rocca et la nôtre, celle de nos anciens, mais aussi, à l'échelle de la Corse, de pouvoir avoir ce rayonnement et cette unité sur l'ensemble du territoire corse. Je remercie tous ceux qui nous accompagnent dans ce projet magnifique pour le 80e anniversaire, c'était 60 000 €, donc c'était 34 % pour la collectivité de Corse, 20 % pour la communauté des communes et 54 % pour la commune de Zonza pour un montant total de 60 000€. Des questions non qui est pour la modification de ce plan? ».

Adoptée à l'unanimité.

Aménagement de la bibliothèque municipale de Sainte Lucie de Porto-Vecchio : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « La bibliothèque municipale, future médiathèque, est en cours de restructuration complète et le cabinet immo que nous avons diligenté estime à 205 700 € le projet. Nous pouvons bénéficier d'un plan de financement ainsi détaillé entre l'État (Drac) pour un financement global de 205 700 € avec 60 % sur l'état Drac, avec un montant attendu de 123 420 €, de la Collectivité de Corse sur le fonds Culture pour un montant de 41 140 € et la commune de Zonza sur fonds propre pour un montant de 41 140 €. Je dois aussi vous dire que c'était un travail très bien suivi par les services techniques que je dois saluer, qui ont eu beaucoup de choses à faire, notamment puisque vous avez pu voir, que nous avons déplacé la bibliothèque actuelle dans l'ancien Wagram, qu'aujourd'hui la bibliothèque a été complètement agrandie. On va y insérer la Microfolie et aujourd'hui l'AMO nous a fait une proposition d'aménagement remarquable avec un espace d'immersion valorisé, avec un espace de lecture, un espace de convivialité et un espace média moderne à la hauteur des enjeux culturels pour notre jeunesse et pour tous. Et je tiens à saluer aussi le travail remarquable de la bibliothèque très dynamique notamment sur le réseau, à l'initiative de choses intéressantes qui redonnent le goût de lire et au-delà du goût de lire, le goût de se retrouver autour de projets culturels. Et un petit mot aussi pour Marie Laure Salvi qui s'est beaucoup impliquée sur ces projets-là. Et je tenais à vous dire que ces travaux vont bientôt se terminer parce qu'ils ont démarré, que la bibliothèque sera bientôt prête d'ailleurs vous avez vu que l'on a changé l'accès principal et là encore ce sera coordonné avec la restructuration du bâtiment de la mairie qui est lui aussi en projet, en mutation et à venir. Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Création d'un livre patrimonial sur la commune de Zonza: approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « En deux mots, au regard de la qualité du patrimoine bâti naturel on a considéré qu'il convenait de l'immortaliser dans un ouvrage qui va être réalisé, c'est un livre composé de croquis, d'aquarelles, un ouvrage qui pourraient être vendus au sein de l'office du tourisme puisqu'aujourd'hui il est passé SPIC et ce sera quelques recettes supplémentaires. Ce sera aussi l'occasion pour nous de l'offrir. Je dirais que lorsqu'on a certaines visites, il permettra également de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de notre patrimoine parce qu'il sera ainsi sacralisé dans un ouvrage qui sera l'ouvrage référent. La dépense est estimée à 40 000 € et pourra bénéficier d'un plan de financement. Jean Sébastien si tu veux en dire deux mots ».

JS. Giudicelli : « L'objectif était de reproduire un peu ce qui avait été fait sur Figari, j'ai trouvé ça très intéressant C'est l'image qu'on veut renvoyer de la commune à l'instant T, c'est le patrimoine, la culture, les paysages, la plage et la montagne. C'est un livre qui a pour objectif d'être pourquoi pas, vendu, même à l'office du tourisme. C'est l'image qu'on veut donner aux visiteurs sur la commune aussi qui est la réalité. C'est un travail qui va durer un an. La personne qui va porter le projet s'appelle Emmanuelle Valli elle est enseignante en langue et culture corse à l'université de Corse et il y a un monsieur qui va rester sur la commune quelques mois pour réaliser les aquarelles d'endroits qu'on aura choisis, d'endroits emblématiques, les tours, les places de village, l'église. Et on réunira à plusieurs reprises des comités de quartiers, des gens sur la plage et la montagne pour leur fournir des anecdotes sur le village qui les aideront à rédiger des textes en corse et en français pour parfaire cet ouvrage ».

Le Maire : « C'est un très beau projet ».

JS.Giudicelli : « Oui un beau projet, on a vu ce qui a été fait sur Figari, les aquarelles seront libres de droit, nous pourrions les garder, les exposer, les transformer en carte postale ».

Le Maire : « Encore une belle promotion de la commune et de son patrimoine, un des plus beaux de Corse. Merci pour cette initiative. Donc la Collectivité de Corse va être sollicitée pour un montant de 24 000 €. La Communauté des Communes de l'Alta Rocca sera également sollicitée pour un montant de 12 000 € et la commune Zonza en fonds propres. Au total, l'opération est estimée à 40 000 €. Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

M. Fedi : « Pour finir sur le chapitre patrimoine, pour la mise en valeur du petit patrimoine par la comcom et les fontaines, c'est rester en plan ? ».

Le Maire : « Alors, c'est un peu encore en plan malheureusement parce qu'il y a eu des arbitrages budgétaires un petit peu revus, surtout à la commission des finances qui a été tenue, et le projet n'était pas encore suffisamment abouti. Ils n'ont pas disparu de l'équation, évidemment, mais ils ont été repriorisés. Mais je pense qu'ils iront au bout quand même mais un petit peu différés. ».

Aménagement du territoire : projets et travaux.

Extension de l'école de Zonza: réévaluation du projet, modification du plan de financement et demande de subvention complémentaire.

Le Maire : « On arrive sur le volet de l'aménagement du territoire et les projets et travaux ne vous a pas échappé que la commune démarre la phase travaux ? Nous avons eu trois ans de préparation, de remise en état de l'administration et tout ce qui s'en suivait et notamment les demandes de financement et vous voyez que vous avez parfois revotés. C'est parfois long, mais on aboutit et notamment sur l'extension de l'école de Zonza, dont les travaux ont commencé. Donc il y a une réévaluation du projet et la modification de son plan de financement avec une demande de subvention complémentaire. Donc, cette opération qui a été votée en 2020, est en cours de réalisation et donc vous voyez que du moment où on la vote au moment où on la réalise, il s'est passé trois ans. Cependant, au regard de l'antériorité de ce dossier et de l'augmentation des prix des matériaux, il convient donc de voter un plan de financement complémentaire pour cette opération qui englobe un surcoût de 125 000 €. Donc, la dépense subventionnable de 550 000 € a été redistribuée à l'État (Detr), avec un montant attendu accordé pour atteindre 79 000 € pour l'Etat et en complémentaire également de 75 000 €, la Collectivité de Corse sur la dotation des écoles 2022-2024 pour un montant de 225 000 € et la commune de Zonza pour un montant de 140 000 € pour un total de 550 000 €. Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Aménagement et protection du cordon dunaire de Pinareddu et Villata : modification du plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « C'est un travail que suit étroitement aussi, Vincent. Il s'agit de modifier le plan de financement initial et d'y inclure une demande de soutien du Feader sur les crédits de l'Union européenne, sur la nature de la ressource l'État finance au travers du FNADT pour un montant attendu de 37 191 €.

Le Feader et la Collectivité de Corse pour un montant de 110 840 €, la commune de Zonza pour un montant de 35 000 € si tu veux en dire deux mots Vincent.

V. Lucchinacci : « Toujours dans la même optique de préservation de notre patrimoine, il y a un flux touristique énorme sur Pinarello, le système dunaire a été longtemps un petit peu oublié ce qui fait qu'aujourd'hui il faut l'aider à se construire et ça nous permet aussi de gérer le flux et nous permettre de voir comment, en accord avec l'étude paysagère qui est en cours sur Pinarello, voir comment on fait passer les gens à travers tout le système dunaire avec une vision globale de l'aménagement de la commune et de sa protection environnementale ».

Le Maire : « Merci Vincent. Des questions complémentaires ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Aménagement d'un parc de verdure le long de la RT 10 " A natura in paesu " : modification du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « Donc, il s'agit de modifier la ventilation des postes de dépenses et l'inscription de recettes attendues au Fonds vert pour cet exercice. J'en profite pour vous dire que l'acquisition a été faite nous étions chez le notaire la semaine dernière, nous avons rencontré également les personnes qui ont travaillé sur ce dossier-là. Nous espérons démarrer les travaux rapidement pour avoir un aménagement d'un parc de verdure à l'entrée de Santa Lucia qui va redonner, je dirais, un aspect et une entrée à Sainte-Lucie digne de notre village. Donc on a deux tranches dépenses d'acquisition sur les terrains et travaux pour 2023-2024. Donc l'Etat au titre de la DSIL pour un montant attendu de 468 885 € et la commune pour 117 000 €, soit un montant total de 586 110 €. Et une deuxième tranche qui est l'aménagement paysager et les plantations nécessaires, donc l'Etat pour un montant attendu de 463 912 €, c'est aussi du Fonds vert et la commune de Zonza pour 115 000 €. Total de l'opération 579 000 €, soit près d'un million d'euros, vont être investis pour la renaturation et repaysager l'entrée de Sainte Lucie et mettre à disposition de tous un parc public où il fera bon vivre et donc aussi de s'y retrouver. Des questions?

Adoptée à l'unanimité.

Groupe scolaire Jean Nicoli : amélioration et optimisation de la GTC (Gestion Technique Centralisée) : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « L'école de Santa Lucia connaissait quelques difficultés, notamment sur sa GTC qui ne fonctionnait pas. On a fait aussi l'objet de la mise en œuvre de la décennale puisqu'on a relevé quelques malfaçons sur cette école. C'est en cours, au regard des objectifs fixés dans le cadre aussi de France 2030 sur la sobriété énergétique, la commune souhaite poursuivre son action en faveur d'une gestion durable et d'optimiser la gestion technique centralisée qui est un outil assez remarquable qui permet en temps réel de pouvoir voir où sont les déperditions énergétiques de pouvoir avec des moyens domotiques, la répartir de la façon la plus judicieuse. Le groupe scolaire est actuellement catégorie C et on veut le faire évoluer sur ses performances énergétique en catégorie B et donc on a ces équipements de domotique à installer, à améliorer pour le chauffage, la climatisation des salles, l'éclairage, les équipements de sûreté. Le coût prévisionnel de la dépense est estimé à 35 000 € et peut bénéficier d'un plan de financement suivant qui est la prime CEE pour un montant de 7 000 € et la commune de Zonza pour 28 000 €. Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Le Maire : « Avant de passer aux questions diverses, je voulais vous signaler que la commune va organiser des réunions publiques qui se tiendront le 25 novembre et le 2 décembre, pour restituer un petit peu le bilan au-delà du conseil municipal, organiser et inviter la population à débattre avec nous. Nous présenterons donc le bilan de mi-mandat à la population. Nous ferons à travers les deux réunions une à Zonza, une à Sainte Lucie de Porto Vecchio. Nous ferons également une réunion à Paccionitoli et Carabona et nous ferons aussi une réunion dans chaque comité de quartier. Donc, ce sera organisé avant le 8 décembre. Avant la fin des festivités, nous ferons le bilan de notre action détaillée, nous reprendrons notre programme point par point et nous ferons un état de ce qui a été réalisé et nous pourrons répondre directement aussi aux questions des administrés qui le souhaitent. C'est aussi un devoir de transparence dans lequel nous étions engagés et à mi-mandat, nous ferons cet exercice et je compte évidemment sur les élus qui participent régulièrement à venir débattre avec l'ensemble de nos concitoyens. Voilà bien maintenant, aux questions diverses, j'aimerais donner la parole à Mathilde Fedi et également à Patrick Sansonetti pour qu'il nous présente un projet de refuge. Alors aujourd'hui, la question animal s'invite encore dans de nombreuses problématiques, il nous faut trouver des solutions et c'était l'occasion de faire un point sur les solutions potentielles ».

Affaires diverses.

M. Fedi : « Je voudrai préciser que Patrick et moi, et je voudrais remercier Patrick d'ailleurs, on agit en tant que citoyens, en tant que citoyens conscients d'un problème on représentera une association on ne défend pas une cause particulière, c'est vraiment un constat qu'on voudrait vous présenter et en fait, il y a une résonance avec le point trois de l'administration et ça correspond complètement à ce point. C'est une opération et nous on est juste une cette force de proposition. Je voulais conclure en disant que dans le cadre du PLU, il y a aussi, le PADD, plan d'aménagement de développement durable et on ne peut pas faire l'économie du sort des animaux et du sort de la faune et la flore. Je crois que ça fait partie du bien vivre tous ensemble ».

P. Sansonetti : « Avec Mathilde nous avons réfléchi à cette question des chats, on parle des chats de Zonza village. Il y a trois ans, il y avait environ 60 aujourd'hui entre 100 à 150 chats. On peut toujours se dire qu'il fallait faire il y a trois ans. Mais le meilleur moment, c'est toujours quand on peut le faire et je pense qu'aujourd'hui il faut faire quelque chose parce que la projection est assez claire, dans trois ans, on ne sait pas combien il y en aura, mais on aura dépassé les 500 ».

Le Maire : « On a fait quelques tentatives. Je l'avais dit en début, on a essayé avec Mathilde de créer cette structure de chatière en haut, organisé la stérilisation, ça a été très compliqué de trouver les bons créneaux pour pouvoir agir. Aujourd'hui, heureusement, cette association nous permet d'avancer. Est-ce que ça sera suffisant on ne sait pas, c'est pour ça que votre proposition voir plus tard, si demain on ne peut pas passer sur un refuge y compris avec l'interco ».

P. Sansonetti : « On a réfléchi aussi à une solution possible... ».

Le Maire : « Je voudrais juste revenir sur ta première diapo parce qu'elle est très importante, ça veut dire que potentiellement on aurait 20 000 chats ? ».

P. Sansonetti : « Un couple de chats en 4 ans fait 20 000 chats. Evidemment c'est une projection théorique Tout ce qui a trait à la divagation animale est résumé dans le code rural. Les services de l'État ont sorti un guide qui est disponible sur le net ou sur le site de la préfecture. On sait qu'il y a une responsabilité légale et une obligation légale des services de la mairie dans le cadre de son pouvoir de police et notamment ne pas laisser les animaux en divagation.

Dans les obligations légales aussi d'une commune ou d'une interco, c'est disposer d'une fourrière municipale, c'est à dire pas forcément être propriétaire d'une fourrière municipale au moins y avoir accès. Donc on s'est penché sur les solutions possibles pour réguler la population des chats, on en a identifié quelques-uns, la capture et l'adoption, c'est une solution séduisante, mais on n'a pas de refuge à disposition et un refuge il faut savoir que ça pose pas mal de soucis au niveau foncier, il faut qu'un propriétaire crée un refuge sur sa propriété privée. Il faudrait qu'il prenne le risque financier, foncier et sanitaire de le faire c'est extrêmement difficile. On a compté avec Mathilde le nombre d'adoptions qui ont pu être réalisées en trois ans sur Zonza village il y a eu 34 adoptions, c'est-à-dire 10 par an, ce n'est pas du tout suffisant pour justifier économiquement la présence d'un refuge. Evidemment, il y a toute une structure à construire, j'ai vu le prix d'un refuge, le prix moyen d'un refuge est aux alentours de 400 000 €. C'est impossible pour moi en tout cas de construire un refuge sur la commune ou sur l'interco, juste sur la montagne. Ce n'est absolument pas viable. Je passe sur la solution de l'euthanasie des chats en termes d'image, en termes d'éthique, c'est irrecevable et en plus ce n'est pas du tout une solution à long terme. Si on va tuer 20 ou 30 chats comme ça, on parle de chose qu'on pourrait appeler des battues, les 20 chats seront remplacés dans les six mois. Donc la meilleure des solutions, c'est la solution sur laquelle on s'est le plus penché, c'est la solution des chats libres comme tu l'as évoqué tout à l'heure. L'idée des chats libres, c'est de capturer des chats, de les faire opérer, les faire stériliser et les remettre sur place parce qu'eux occupent le terrain, mais par contre ça régule la population dans le sens où ils ne peuvent pas se reproduire. Donc ils sont quand même responsables de leur territoire et laisseront pas entrer d'autres chats et la population se stabilise avec les chats libres. Bien sûr, ça n'a pas que des avantages puisqu'il y a aussi besoin d'une structure sur place, au moins, pour réaliser des paquets, pour pouvoir les amener à un vétérinaire. Cette structure devrait avoir à peu près dix places ».

Le Maire : « La première structure que l'ont avait fait à Zonza, on était complètement à côté... ».

M.Fedi : « Non, pas complètement à côté, c'était une réflexion... ».

Le Maire : « Elle peut être utile encore ? ».

M.Fedi : « Oui tout à fait ».

P. Sansonetti : « Il faut aussi des bénévoles impliqués. Alors je disais que c'est le bon moment aujourd'hui parce que, en fait, on a une population de chats qui augmente et une population une population d'humains qui diminue. Donc il va y avoir dans les années qui viennent de moins en moins de bonnes volontés pour gérer ça. Donc cette solution, c'est de créer un espace fourrière justement à l'endroit qui avait été monté, d'établir un partenariat avec une association qui se chargerait de capturer des chats. Alors, on peut imaginer 10 à 20 chats par mois. Ce serait à mon avis le maximum, c'est à dire faire une à deux campagnes de traque par mois pour les chats. Mais ça, au bout de l'année, ça fait quand même 150 chats. Établir un partenariat avec un vétérinaire et bien sûr, la remise en liberté après la stérilisation ou la remise à un refuge pour des adoptions. Ce refuge étant ailleurs. Surtout que l'espace, existe, il a été créé, il est suffisamment grand. Il n'y a pas besoin de personnel pour le gérer puisque de toute façon, ce serait en partenariat avec une association. Et justement, la commune pourrait monter un cahier des charges avec cette association et suivre les objectifs qui ont été fixés. Le suivi administratif de toute cette opération serait assuré par l'association et la commune y gagnerait en termes d'image et de pérennité. En contrepartie, il faudrait équiper l'espace existant avec des cages. À ce sujet, j'ai appris que la communauté des communes du Valinco-Taravo, était en train de jeter tous ces conteneurs à poubelles. Ils les amènent à la déchetterie de Viggianello. En dehors du gâchis, ces conteneurs métalliques avec les parois en bois ils ont la bonne dimension.

Tout ça, c'est un gâchis parce que ça vaut 3 000 €. Le problème s'il y avait moyen d'en récupérer une dizaine, l'espace serait équipé. En contreparties. Il y a aussi à établir une délégation de service puisque là, on parle de service public avec l'association et participer aux frais de nourriture des chats relâchés, Voilà la solution qui serait, à notre avis, la plus facile à mettre en œuvre et celle qui serait la plus impactante pour réguler cette population de chats au niveau de Zonza village. Je vous remercie ».

Le Maire : « Merci beaucoup. Ça me laisse penser que la convention de partenariat signée avec 30 millions d'amis va nous permettre de pouvoir répondre au moins concrètement à cette problématique de stérilisation. Il y a je crois, dans la convention un suivi par animal puisqu'ils mettent une puce électronique, un système d'identification des chats, ce que je maîtrise moins, c'est à quel moment ils interviennent, comment on doit opérer, on fera une réunion avec eux aussi pour voir comment ils opèrent, parce que ce sont les associations qui interviennent directement sur le territoire qui les attrapent ».

K Guilbaud : « Et 30 millions d'amis règle directement 50% des frais vétérinaire ».

Le Maire : « Moi, ce qui m'intéresse, c'est concrètement quelles associations et comment ils agissent. Donc c'est ce travail qu'il nous reste à faire sur place. Moi, je veux bien qu'on ait un budget, mais il faut qu'on s'assure que les associations ont fait le travail ».

M.Fedi: « On sait bien que ce n'est pas une grande entente entre les différentes associations malheureusement, c'est ce qui a freiné le projet initial. Donc on a nous une réflexion sur une association qui est en train de se montrer ».

Le Maire : « C'est pour ça que ce que j'essaie de dire, c'est que ces dispositifs existent maintenant sur la commune et qu'il est budgété. Idéalement, ce serait d'avoir une bonne association agréée par 30 millions d'amis pour effectivement faire le travail, le concrétiser. Très bien. Mais si ça me paraît un peu en meilleur droit que ça ne l'était en tout cas. Merci en tout cas pour tout ce travail. Je rappelle que ce travail est l'affaire de tous.

M.Fedi: « On le dit à chaque fois, c'est un problème de santé publique et sanitaire on ne peut pas laisser les choses empirer ».

Le Maire : « On a décidé d'agir avec votre concours et encore merci à tous. Je laisse la parole à qui le souhaite avant de conclure ».

Le Maire,
Nicolas CUCCHI

